

Mesures de prévention Covid-19

Lundi 23 mars 2020

En vue de limiter la propagation du coronavirus, la Chambre a adopté les mesures suivantes:

- La Chambre poursuit ses activités. Seules les réunions indispensables auront lieu.
- Les bâtiments de la Chambre sont fermés en dehors des réunions. Cela signifie que ni les députés, ni leurs collaborateurs politiques, ni le personnel de la Chambre, ni toute autre personne extérieure à la Chambre ne peuvent y avoir accès.
- Le personnel de la Chambre travaille à domicile et respecte les mesures de confinement. Il est joignable aux adresses mail habituelles.
Adresse générale de contact : info@lachambre.be
- Lors des réunions de commission ou des séances plénières qui prendront place, seules les personnes indispensables au déroulement des travaux seront autorisées à entrer dans les bâtiments et dans les salles. Une distance de sécurité de 1m50 devra à tout moment être respectée.
- Lors des réunions publiques, la presse est uniquement admise dans les tribunes presse. Les interviews par vidéo conférence doivent être privilégiées.
- La Chambre garantit la publicité de ses travaux via le streaming :
<http://www.lachambre.be/kvvcr/media5/index.html?language=fr&sid=55U0497>
- Aucun visiteur n'est admis en tribune et les visites guidées sont suspendues pour une période indéterminée. Tous les événements sont annulés.

Ces dispositions seront régulièrement évaluées. Nous vous tenons informés via notre site et nos réseaux sociaux.

Prenez bien soin de vous.